

Conditions générales d'utilisation (CGU) du portail Téléservice

<https://urbanisme.leslilas.fr>

Les présentes Conditions Générales régissent l'utilisation du téléservice « Guichet unique Autorisations & foncier » via le site <https://urbanisme.leslilas.fr>.

Article 1 - Définitions

- Le « téléservice » désigne l'espace « Guichet unique Autorisations & foncier » auquel l'utilisateur a accès.
- Le « Service Instructeur » désigne le service Urbanisme de la Ville des Lilas.
- La mise en place du téléservice a pour objectif de permettre à l'utilisateur de gérer son compte personnel et d'accéder à ou un plusieurs téléservices proposés par la ville des Lilas. Il est édité par la ville des Lilas et géré par le Service Urbanisme situé au 196 rue de Paris, 93260 Les Lilas et joignable au 01 55 82 18 30.

- « Gamme de téléservices » désigne les demandes dématérialisées liées aux autorisations d'urbanisme.
- DAU : désigne les demandes d'Autorisation d'Urbanisme suivantes :
 - CU - Certificat d'urbanisme (13410)
 - DP - Déclaration préalable (13703, 13404, 13702)
 - PC - Permis de construire (maison individuelle) (13406)
 - PC - Permis de construire (13409)
 - PA - Permis d'aménager (13409)
 - PD - Permis de démolir (13405)
 - MODIFICATIF - Permis de construire ou d'aménager modificatif (13411)
 - TRANSFERT - Transfert sur permis de construire ou d'aménager (13412)
 - DIA : désigne la Déclaration d'Intention d'Aliéner, ce document indique l'identité du propriétaire, le prix de vente, et la description du bien.
 - DDS : Service Droits des sols

Article 2 - Objet

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les relations entre La Ville des Lilas et l'utilisateur ainsi que les conditions applicables à toute utilisation du Guichet unique Autorisations & foncier. Elles peuvent être modifiées à tout moment par le service gestionnaire. Aucune modification ne pourra avoir de caractère rétroactif.

L'utilisation du téléservice implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, sans possibilité de réclamation à quelque titre que ce soit. L'utilisateur doit accepter les présentes Conditions Générales dans leur intégralité, de façon préalable à l'utilisation du téléservice. Son consentement est requis et matérialisé par le fait de cocher la case déclarant que l'utilisateur a lu et accepté les présentes CGU. Le service gestionnaire se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre à tout moment le téléservice. En cas d'interruption, le service gestionnaire ne saurait être tenu pour responsable des conséquences de cette interruption pour l'utilisateur.

En utilisant le portail Téléservice, vous avez accès aux services suivants :

- Demande de DAU
- Demande de DIA

Article 3 - Utilisation du téléservice

L'utilisateur est seul responsable des informations et données qu'il transmet au téléservice aux fins de renseigner son compte. Il est tenu de préserver sa confidentialité et de surveiller régulièrement l'utilisation de ses accès. Il informera le service gestionnaire du téléservice s'il constate une utilisation frauduleuse de celui-ci. Ceux-ci se réservent le droit de le changer, de bloquer le Profil et de notifier l'utilisateur concerné.

L'utilisateur s'interdit d'employer et de transmettre tout terme ou données susceptibles d'être constitutifs de crimes ou délits selon la législation française en vigueur, et notamment, la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence, l'atteinte à l'autorité de la justice et aux bonnes mœurs, la diffamation ou l'injure, l'atteinte à la vie privée.

3.1 Création d'un compte

L'usager créé un compte en se connectant au téléservice.

La création de compte est soumise à validation par lien email pour un particulier ou par approbation de l'Administration pour un professionnel.

Une fois le compte validé, l'usager peut se connecter à son espace et accéder à la gamme de téléservices urbanisme.

3.2 Gestion des consentements

Dans la rubrique Mes paramètres, l'usager peut, à tout moment, accorder ou retirer son consentement à l'envoi de communications adressées par la ville des Lilas à l'adresse mail de contact renseignée par l'usager. Il peut s'agir d'une communication régulière (lettre d'information) ou de communications ponctuelles d'ordre général.

3.2 Suivi des demandes

L'usager dispose, dans la rubrique Mes Demandes, d'un tableau de bord de suivi de ses demandes.

3.3 Contrainte technique du Téléservice

L'usager peut déposer un certain nombre de pièces sur le Téléservice dans le cadre de sa démarche DAU ou DIA.

Les formats de fichier acceptés sont :

Acrobat Reader : *.pdf

Fichier image de type JPG

L'administration limite à 10 Mo le poids de chaque pièce transmise via le formulaire.

Article 4 – Gestion des données personnelles

Dans la rubrique Mon Profil, l'usager peut enregistrer ses données personnelles. Cet enregistrement est réalisé à l'initiative de l'usager.

L'usager bénéficie d'un droit d'accès aux données enregistrées sur son compte. Il peut en demander la suppression, soit depuis le téléservices soit en appelant le service urbanisme au 01 55 82 18 30. De son côté, en cas de manquement du demandeur aux présentes Conditions Générales d'Utilisation, la ville des Lilas se réserve le droit de procéder à la suppression du compte concerné, unilatéralement et sans indemnité, après mise en demeure adressée au demandeur par courrier électronique et restée sans réponse quarante-huit (48) heures après envoi.

Article 5 – Responsabilités et garanties

L'utilisateur est seul responsable de l'utilisation de son compte. Toute connexion, demande ou transmission de données effectuée à partir de ce dernier est réputée l'avoir été par l'utilisateur et sous son entière responsabilité. En cas de perte, de vol ou de détournement de son identifiant, le demandeur s'engage à en avertir sans délai le service urbanisme de la ville des Lilas via le numéro 01 55 82 18 30. La ville des Lilas ne peut être tenue responsable de tout dommage issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la cessation du téléservice pour quelque raison que ce soit ou de tout dommage matériel ou immatériel qui résulterait de la connexion.

L'utilisation du téléservice implique l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques liés à la connexion et, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La ville des Lilas ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La ville des Lilas ne garantit pas que le téléservice fonctionne sans interruption. La responsabilité de la ville des Lilas ne saurait être recherchée si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à suspendre le téléservice, à l'écourter ou en modifier les conditions d'utilisation. La ville des Lilas décline toute responsabilité pour le cas où le téléservice serait indisponible, ou en cas de dysfonctionnement du dispositif qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des demandeurs venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

La ville des Lilas ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux internautes, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler.

Article 6 – Archivage et preuve

La ville des Lilas est seule responsable de l'archivage des données transitant sur le téléservice. Seuls les éléments ayant fait l'objet d'un tel archivage peuvent être utilisés en qualité de preuve dans la résolution d'un éventuel différend entre le demandeur et le service gestionnaire. En particulier, les différentes versions des Conditions Générales d'Utilisation sont archivées électroniquement par les services de la ville des Lilas, afin de leur conférer une valeur légale.

Article 7 – Réclamations

Les réclamations éventuelles peuvent être formulées par mail à l'adresse suivante : adsurba@leslilas.fr

Article 8 – Propriété intellectuelle

Les images, textes, logiciels et autres contenus et composants du téléservice sont la propriété de la ville des Lilas ou de ses partenaires et sont susceptibles d'être protégés par des droits de propriété intellectuelle. Toute représentation, reproduction, adaptation, traduction, rediffusion, totale ou partielle du téléservice et de son contenu, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation préalable et expresse de la ville des Lilas, est interdite et susceptible de constituer une contrefaçon au sens des articles L.335-2 et suivants et L.716-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. L'accès au téléservice ne confère ainsi à l'utilisateur aucun droit de propriété intellectuelle relatif au téléservice ou à son contenu. L'insertion de tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdite, sans un accord écrit express et préalable de la ville des Lilas.

Article 9 – Sanctions

Le service gestionnaire se réserve le droit de prendre toute mesure leur semblant adéquate à l'encontre de tout usager contrevenant, selon lui, aux dispositions de la législation en vigueur ou des présentes CGU. Ces mesures peuvent comprendre, notamment, un ou plusieurs avertissements adressés à l'utilisateur en cause, son exclusion du téléservice ou des actions en justice.